



Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne Informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etalent présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON,

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT AU FORUM DES ASSOCIATIONS

Monsieur LOURDAUX rappelle à l'assemblée que le samedi 7 septembre dernier, s'est tenu le Forum des associations de la commune d'Aubry. Cet événement a réuni **28 associations locales**, témoignant de la vitalité du tissu associatif aubrygeols et du dynamisme de notre vie locale.

Afin de saluer leur engagement, de les remercier pour leur présence active et de les soutenir dans leurs projets, il est proposé au Conseil municipal de verser une **subvention exceptionnelle de 100 €** à chacune des associations ayant participé à cette journée.

Le montant total de cette mesure s'élève ainsi à **2 800 €**, qui sera imputé sur le budget communal de l'exercice en cours.

Décision proposée :

Le Conseil municipal est invité à :

- **Approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à chacune des 28 associations participantes figurant dans la liste ci-après.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Inscrire** le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de associations ayant participé au Forum des associations,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



**Pour copie conforme,
Le Maire**

Bernard CZECH